



Monsieur Arnaud BERTHET  
Président de la Société par Actions Simplifiée  
**Géothermie de Guadeloupe (GdG)**

**Madame la Ministre de la Transition  
Écologique**  
Direction Générale Énergie Climat  
Bureau des Ressources Energétiques du  
Sous-Sol – BRESS (Tour Séquoia)  
92055 Paris La Défense CEDEX

A l'attention de Monsieur Hoang BUI

Bois-Colombes, le 19 janvier 2021

**Objet :** Dossier de demande du renouvellement du Permis Exclusif de Recherche de gîtes géothermiques dit de « Vieux Habitants »

Madame la Ministre,

Je, soussigné, Arnaud BERTHET, de nationalité française, agissant en qualité de Président de la société Géothermie de Guadeloupe, Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.205.000 Euros, dont le siège social est au 44, rue Henri Becquerel à Baie Mahault (97122), ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite société, Géothermie de Guadeloupe, l'octroi de la prolongation du Permis Exclusif de Recherche de gîtes géothermiques de «Vieux Habitants » conformément au Décret 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, dans sa rédaction antérieure au Décret n°2019-1518 du 30 décembre 2019 relatif aux titres d'exploration et d'exploitation des gîtes géothermiques.

La demande est sollicitée pour une durée de cinq années. Le nouveau périmètre a été restreint et est délimité par les lignes joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :

Points	WGS84 (EPSG : 4326) Points	
	Latitude N	Longitude O
A	16°6'9.451"	61°45'4.309"
B	16°6'8.995"	61°43'24.988"
C	16°4'37.001"	61°44'12.993"
D	16°3'55.999"	61°43'34.014"
E	16°3'49.015"	61°42'47.014"
F	16°4'0.000"	61°42'7.000"

G	16°2'152.995"	61°41'22.985"
H	16°2'55.989"	61°41'7.016"
I	16°58'34.000"	61°41'18.989"
J	16°3'3.392"	61°45'54.296"
K	16°4'12.154"	61°46'6.794"
L	16°5'25.314"	61°45'57.761"

La surface de ce nouveau périmètre est une partie réduite du précédent : les points A à I sont inclus sur la limite est, ils sont conservés à l'identique, les points de la limite ouest ont été modifiés. Le nouveau périmètre correspond à la superficie de 62 km<sup>2</sup>, soit une réduction de l'ordre de 48% du périmètre initial de 120 km<sup>2</sup> et s'étend sur les communes de Saint-Claude, Gourbeyre, Baillif et Vieux-Habitants.

A l'appui de notre demande, nous vous faisons parvenir l'ensemble des pièces constitutives du dossier numérique complet suivant, sur la plateforme de téléchargement melanissimo :

<https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Documents réglementaires soumis	Fichiers électroniques correspondants
Le présent <b>courrier de Demande de Prolongation de Permis Exclusif de Recherche de Gîtes Géothermiques</b>	0.VH 2021 Lettre de demande de prolongation de permis.pdf
<b>L'identification du demandeur.</b>	1.VH 2021 Identification du demandeur.pdf
Les <b>Capacités Technique et Financière de Géothermie de Guadeloupe</b> , incluant leurs justifications, un extrait K-bis et la justification du pouvoir du signataire de la demande.	2. VH 2021 Capacités techniques du demandeur.pdf 2. VH 2021 Capacités financières du demandeur.pdf
Le <b>Mémoire technique</b> , confidentiel, qui synthétise les principaux travaux d'exploration réalisés sur le secteur sur la première période d'exploration et le contexte géologique.	3. VH 2021. Mémoire technique.pdf
Le <b>Programme de travaux</b> envisagé et <b>l'engagement financier</b> que le pétitionnaire s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux.	4. VH 2021. Programme des travaux et engagement financier.pdf
Les <b>Engagements</b> sur le maintien des capacités techniques et financières et d'information de l'administration.	5. VH 2021. Lettre d'engagement.pdf
Les <b>cartes</b> associées représentant le périmètre : une carte sur fonds IGN à 1/100000 et une sur fonds IGN à 1/25 000.	6. VH 2021. Cartes.pdf
La <b>Notice d'impact</b> précisant les caractéristiques sur l'état du site et de son environnement ainsi que les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la ressource en eau.	7. VH 2021 Notice d'impact et incidences.pdf

Nous profitons de la présente demande de prolongation pour solliciter également une modification de l'intitulé du titre minier. En effet, sa dénomination avait été choisie à l'origine en se basant sur l'analyse des surfaces des communes présentes sur le périmètre, en privilégiant la plus représentée à savoir « Vieux Habitants ». Il se trouve que cette dénomination a introduit auprès de nos interlocuteurs de nombreuses interrogations et une certaine confusion, ce d'autant maintenant que nos recherches se concentrent sur la commune de St Claude. En conséquence, nous proposons de renommer le titre pour qu'il devienne le PER dit «Sud Karukéra », Karukéra signifiant la Basse-Terre.

Nous sommes à votre disposition pour l'envoi du dossier à la DEAL Guadeloupe à votre demande, ainsi que pour tous compléments éventuels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre de la Transition Écologique, l'expression de notre haute considération.

Le Président de Géothermie de Guadeloupe



Arnaud BERTHET

Mails des interlocuteurs du dossier :

Sandra Moro: [sandra.moro@storengy.com](mailto:sandra.moro@storengy.com)

Frédéric Gérard : [fgerard@teranov.fr](mailto:fgerard@teranov.fr)